

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2014

Ordre du jour

1. Contrats ATSEM
2. Demande achat de terrain Mr et Mme FABRE à Vabrettes
3. Droit de préemption maison JUGE
4. Contentieux aménagement de Bourg
5. Travaux de voirie
6. Indemnité conseil Receveur Municipal
7. Participation au financement du fonds de solidarité logement
8. Maintien du 1er Adjoint dans ses fonctions
9. Questions diverses

1. Contrats ATSEM

Suite à la parution de l'offre d'emploi, 15 candidatures ont été reçues, et 10 ont été sélectionnées car elles répondaient aux critères de diplôme.

Les contrats proposés sont des CDD de 3 ans, à 24 heures de travail par semaine annualisées. Madame Bernadette Guilhe est actuellement en troisième année de son contrat, le conseil se prononce pour un avenant à son contrat afin de passer à 24 heures.

La commission de recrutement du 24 juillet a sélectionné deux candidates. Par vote, le conseil s'est prononcé pour le recrutement de Madame Sindy de Barros, à compter du 1 septembre 2014.

2. Demande achat de terrain Mr et Mme FABRE à Vabrettes

Une demande d'acquisition d'un chemin rural a été formulée par Monsieur et Madame Fabre de Vabrettes. Ce chemin inutilisé sépare leur propriété en deux. Puisqu'il s'agit d'un chemin rural, il est nécessaire de lancer une procédure d'enquête publique.

Fabienne Besse demande le coût d'une telle procédure pour la commune. Monsieur le maire répond que le coût, ainsi que les travaux de bornage sont supportés par l'acheteur.

Philippe Coste demande si la procédure d'enquête publique pourrait lui permettre d'acquérir la partie sud de la voie communale qui dessert sa propriété à Rossignol.

Le conseil autorise le maire à ouvrir une enquête publique pour ces deux terrains.

3. Droit de préemption maison JUGE

L'élue concernée par ce droit de préemption quitte la salle du Conseil.

La commune a été sollicitée par le notaire suite à la vente de la maison Juge à l'entrée du bourg. Le conseil décide de ne pas préempter sur cette maison.

4. Contentieux aménagement de Bourg

La commune est toujours en négociation suite aux malfaçons dans les travaux d'aménagement du bourg. Le tribunal administratif a été saisi, la commune est défendue par Maître Collet de Clermont-Ferrand. Le tribunal a nommé un expert pour établir les constatations. Le compte-rendu fait apparaître des dégâts indispensables à réparer, pour 45 000 €, et demande la réfection des travaux non conformes, à hauteur de 150 000 €.

Le conseil délibère pour poursuivre la procédure devant le tribunal administratif, la commune est représentée par Maître Collet.

5. Travaux de voirie

Joël Faisandier et Paul Braud ont fait le tour des routes avec l'entreprise Chambon. Il a été décidé de faire un tricouche sur la petite route de Fontfreyde et un bicouche sur la route entre Séjallières et Sansac. Sur la route d'Arzac et sur la route entre Rossignol et Sansac, quelques réparations ponctuelles seront effectuées. Les travaux seront réalisés fin août, pour un montant de 55 000 €.

Josette Braud aborde le problème du chemin rural entre Sansac et Trespeux. Monsieur le maire demande aux membres de la commission voirie de s'y rendre pour poursuivre la planification des réfections de chemins.

6. Indemnité conseil Receveur Municipal

Le receveur reçoit une indemnité annuelle proportionnelle au budget de la commune. Le conseil délibère pour allouer cette indemnité.

7. Participation au financement du fonds de solidarité logement

Le fonds de solidarité logement permet, via la CAF, d'apporter une aide face aux impayés d'énergie, d'eau, de loyer, ou face aux difficultés d'accès au logement. Il est financé par le département et divers organismes. Il s'agit d'une action de solidarité des communes, mais la contribution ou non d'une commune à ce fonds ne remet pas en cause l'accès des habitants de la commune à ce fonds. Le conseil décide de ne pas participer au financement (4 voix pour, 6 contre).

8. Maintien du 1er Adjoint dans ses fonctions

Par arrêté, monsieur le maire a retiré ses délégations au premier adjoint. Celui-ci ne reçoit plus d'indemnité de fonction depuis le 13 mai.

Le conseil doit voter pour maintenir ou non le premier adjoint dans ses fonctions, sans indemnité perçue (5 voix pour le maintien, 5 voix contre). Le premier adjoint est donc démis de ces fonctions, une prochaine élection aura lieu le 7 août.

9. Questions diverses

Un transport à la carte est possible sur le Puy, au départ d'Alleyras, tous les premier et troisième mercredis de chaque mois (départ à 13 heures d'Alleyras, départ du Puy à 17 heures). Ce service est déficitaire et le Conseil Général veut en arrêter le financement car seules 2 à 3 personnes en profitent, alors que 7 places sont disponibles dans le véhicule. Il est donc nécessaire que cette ligne soit davantage empruntée pour être maintenue en 2015. Les renseignements sont à prendre auprès de la communauté de communes.

Une benne pour les encombrants et la ferraille sera disponible à Séjallières du 11 au 15 août. Les habitants peuvent donc y déposer leurs matériaux.

Une commande groupée de fuel est proposée par la Mairie aux habitants de la commune. Les renseignements sont à prendre auprès du secrétariat de mairie, qui comptabilisera les commandes jusqu'au vendredi 8 août. Il est nécessaire de bien préciser la quantité de fuel souhaitée dès la commande auprès de la mairie.

Philippe Coste demande où en est le dossier de la méthanisation. Monsieur le maire répond qu'il n'y a eu aucune avancée depuis le dernier conseil municipal.

Josette Braud aborde le problème du débordement de la fontaine de Trespeux. La commission voirie s'y rendra pour envisager des travaux.

Joël Faisandier s'est rendu à Séjallières pour constater qu'un regard et une conduite étaient bouchés. Le nécessaire a été réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20.